

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**Délibération n° DE2026053**

Le 06 mai deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 30 avril 2026

**Présents :** David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anaïs REY-LAESER, Alina STOIAN, Anne RIESEN, , Philippe BAUDRION, Cyril KHAROUA.

**Absents excusés :** Nathalie HERLEMONT

**Secrétaire de séance :** Benoit HALILAJ.

**Pouvoirs :**

- Nathalie HERLEMONT a donné pouvoir à Anne RIESEN.

**Communauté de communes du Genevois - Désignation des représentants de la commune à la commission intercommunale des impôts directs**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 A,  
Vu l'arrêté préfectoral n° PRED/DRC/BCLB-2017-099 en date du 15 décembre 2017 portant statuts de la communauté de communes du Genevois,  
Vu la délibération n° 20260420adm021 en date du 20 avril 2026 de la Communauté de communes du Genevois,

Monsieur le Maire explique la Communauté de communes du Genevois a créé par délibération la commission intercommunale des impôts directs (CIID), qui intervient en matière fiscale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour des coefficients de localisation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels.

Le Conseil Municipal d'Archamps doit délibérer pour proposer deux noms de commissaires potentiels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications:

- **PROPOSE** les commissaires suivants : David ZAMOFING (titulaire) et Amalia MARTINEZ (suppléant).

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Le Maire

Benoît HALILAJ

David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Affiché le :